

# FICHE D'INSCRIPTION

## ASSOS EN FÊTE DU SPORT

- SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019 -

### À REMPLIR AVANT LE 15 JUIN 2019

#### Comment participer à cette journée ?

**ASSOCIATION ADHÉRENTE 2019**

- Remplir la fiche d'inscription
- Lire et signer les règles d'usage
- Joindre le règlement : **20€**  
**Ou 15€** si Bénévoles\* présents au montage ou au démontage de l'intégralité de la manifestation.

**ASSOCIATION NON - ADHÉRENTE**

- Remplir la fiche d'inscription
- Lire et signer les règles d'usage
- Joindre le règlement : **50€**

\***Bénévoles** : Sont considérés comme tel, les bénévoles qui participent au montage et au démontage de tous les stands. Vous devrez émarger auprès de Vend'Asso le jour de la manifestation, faute d'émargement il vous sera réclamé un montant de 5€.

**NOM DE L'ASSOCIATION** .....

Représentant ou contact pour la journée : .....

Tél : .....

Mail : .....

#### VOS BESOINS :

- Électricité (Places limitées)    Protection (Places limitées)    Animation sur la scène
- Animation sur stand demandant de l'espace, taille approximative (en mètres) :

**EMPLACEMENT SOUHAITÉ** (Voir feuille zonage. Pour des questions d'organisation le comité de pilotage peut être amené à faire évoluer les zones, nous ferons en sorte de répondre au mieux à votre souhait d'emplacemnt.)

- BARNUM ZONE A** (emplacement de 2 x 2m) : **Priorité aux associations ayant besoin d'électricité**

Places limitées, 1 table par stand max.

- STAND BÂCHÉ ZONE B ou C** (emplacement de 3 x 3m) : **Priorité aux associations ayant du matériel sensible à l'humidité**

Places limitées

- STAND LIBRE Zone** ..... ( Zones B, C, D, E, F, G ou H)

(Nous fournissons table(s), chaise(s) et grille(s), libre à vous d'apporter de quoi vous abriter)

- SANS PRÉFÉRENCE**

SUGGESTION D'IMPLANTATION SOUHAITÉE : (Ex : partage de stand, à côté d'une autre association...)

.....

.....

.....

### MATÉRIEL SOUHAITÉ :

Vous pouvez utiliser votre propre matériel pour éviter la monotonie des stands et créer ainsi un espace visuel plus agréable et personnalisé. Néanmoins du matériel peut être mis à votre disposition :

	QUANTITÉ
Table(s) (2 max)	
Chaise(s) (4 max)	
Panneau d'affichage* (1 max) - 15 panneaux disponibles	
Grille(s)* (1 max) - 40 grilles disponibles	

\*pas plus de 2 supports d'affichage

USAGE(S) ÉLECTRIQUE : (Apportez vos rallonges)

.....

### ANIMATIONS

#### SUR STAND

Description : .....

.....

.....

.....

#### SUR L'ESPACE D'ANIMATION

Horaire(s) souhaité(s) (30 min max sur scène) : .....

Description : .....

.....

.....

.....

Besoins : .....

.....

**VENTE\***  OUI  NON

Si OUI, nature des services, des produits ou des objets commercialisés :

.....

.....

.....

\*Autorisée dans le cadre de l'objet de l'association et du respect de la réglementation (notamment concernant les produits alimentaires). Compte tenu de l'organisation d'une buvette par l'USV UA et VEND'ASSO aucune boisson ou denrée ne devra être distribuées ou vendues.

---

**REMARQUES OU AUTRES BESOINS A EXPRIMER :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**ATTENTION :** Toute association ayant réservée un stand, se doit d'être présente de 9h à 18h. Sans excuse valable, un montant de 50€ sera facturé pour avoir pris la place d'une autre structure.

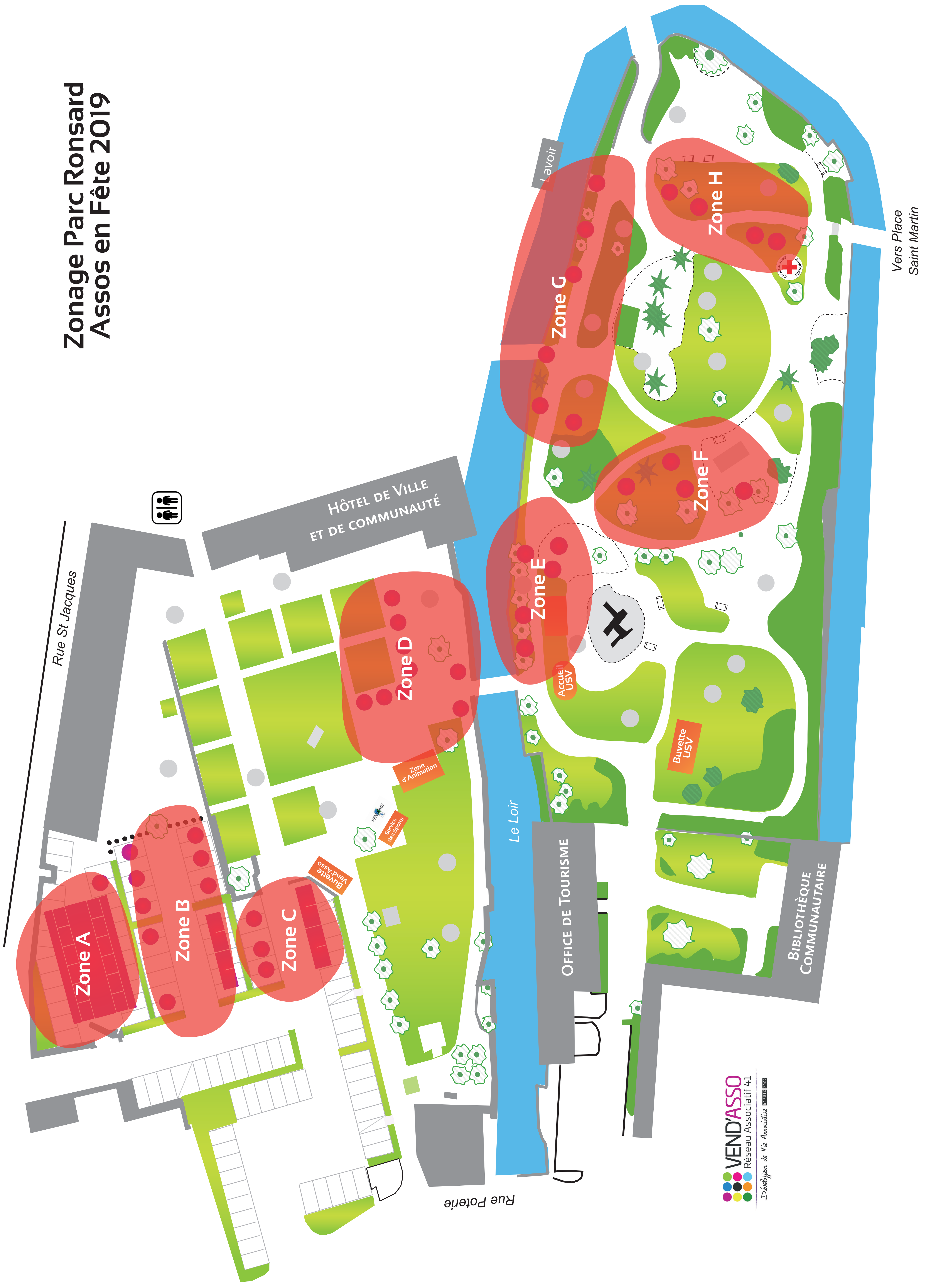
**BÉNÉVOLAT :** Une demande de bénévoles vous sera faite dans les semaines qui viennent pour accompagner l'équipe de Vend'Asso dans l'installation et le rangement de la manifestation.

Je soussigné(e), ..... m'engage à respecter les règles d'usage et à accepter les décisions du Comité de pilotage.

**Date :**

**Signature :**

# Zonage Parc Ronsard Assos en Fête 2019



# ASSOS EN FÊTE - RÈGLES D'USAGE

*Document à retourner complété et signé avec votre fiche d'inscription.*

## INSCRIPTION (AVANT LE 15 JUIN 2019)

PARTICIPATION A L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE

**Association adhérente en 2019 :**

- 15€ - Mise à disposition de bénévoles pour l'organisation de la manifestation
- 20€ - Sans bénévoles

**Association non-adhérente :**

- 50€ pour les associations non-adhérentes

Le Comité de Pilotage se réserve le droit de refuser une inscription.

## HORAIRE DE LA MANIFESTATION

La manifestation sera ouverte au public de 10h00 à 18h00.

## ATTRIBUTION DES STANDS ET/OU EMPLACEMENTS

- Les associations adhérentes sont prioritaires, l'attribution des stands se fait en fonction des besoins de chacun et des contraintes logistiques.
- Les associations non adhérentes en fonction de l'ordre de réception des inscriptions.
- La répartition se fait sur l'ensemble des jardins de l'hôtel de ville et du parc Ronsard,
- Plus de mixité avec les sports, une préférence sera donnée aux associations sans protection ou alors avec barnum parapluie pour ceux qui en possède.

## MONTAGE DES STANDS, DISTRIBUTION DU MATERIEL ET DÉMONTAGE

**Vendredi 6 septembre :**

- A partir de 16h00 : bâchage des stands  
Attention pas de distribution de matériel le vendredi soir

**Samedi 7 septembre :**

- De 7h00 à 8h30 : distribution du matériel  
Les stands devront IMPERATIVEMENT être prêts dès 9h30.

A partir de 18h00 : rangement des tables, chaises, grilles, etc. Démontage de chaque stand par l'association utilisatrice.

**Pour le bon déroulement de la manifestation, il est important que tous les stands restent ouverts jusqu'à 18h00.**

## MATERIEL

Vous avez la possibilité d'apporter votre propre matériel (table(s), chaise(s), grille(s), etc.) possible d'utiliser le matériel mis à disposition (tables, chaises, grilles, panneaux). Le matériel est limité par stand à 1 table, 2 chaises et 2 grilles ou 1 panneau.

## BUVETTE ET GÂTEAUX

Des buvettes seront tenues par VEND'ASSO et l'USV-UA. Sous réserve de changement nous ferons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider, en apportant un gâteau ou tout autre mets sucrés pouvant être mis à la vente par nos soins.

Je suis prêt(e) à apporter un gâteau si besoin est.

## **ASSURANCE**

Vous devez être couverts pour tous les risques d'accidents occasionnés par votre matériel ou vos membres sur une tierce personne (adhérente ou non de l'association) lors de la manifestation.

## **DIFFUSIONS SONORES (SACEM)**

Les frais de SACEM sont à la charge du diffuseur, qui devra se charger des démarches. Vous veillerez à ne pas perturber l'ensemble de la manifestation par une diffusion sonore trop forte.

## **VENTE**

Autorisée sous réserve d'être en relation avec l'objet de l'association et de respecter les législations (en particulier celles relatives aux produits alimentaires).

## **BENEVOLAT**

Chaque association doit participer à l'organisation de la manifestation en fournissant quelques heures de bénévolat en fonction de ses possibilités (accueil du public, montage et démontage, comptage...). La nature de votre participation vous sera demandée dans le courant du mois de juillet.

Commentaire(s) :

Date :

Signature :